



**Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan**

Sommaire de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre Administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh et à la salle communautaire du Centre Amishkuisht, 77 rue Uapakalu, Mashteuiatsh, lundi 25 mars 2013 de 9 h à 16 h 30 (Arrêt de 12 h à 13 h) et mercredi 27 mars 2013 de 9 h à 11 h 35.

Sont présents :

**Lundi 25 mars 2013**

M. Clifford Moar, chef (9 h 35 à 16 h)  
M. Gilbert Courtois, vice-chef  
M<sup>me</sup> Johann Buckell, conseillère  
M. Nelson Robertson, conseiller (9 h à 11 h 15 et 13 h à 16 h 30)  
M<sup>me</sup> Janine Tremblay, conseillère

**Mercredi 27 mars 2013**

M. Clifford Moar, chef  
M. Gilbert Courtois, vice-chef  
M<sup>me</sup> Johann Buckell, conseillère  
M. Nelson Robertson, conseiller  
M<sup>me</sup> Janine Tremblay, conseillère

S'excusent :

**Lundi 25 mars 2013**

M. Clifford Moar, chef (9 h à 9 h 35 et 16 h à 16 h 30)  
M. Florent Bégin, vice-chef (maladie)  
M. Jean-Claude Paul, conseiller (maladie)  
M. Nelson Robertson, conseiller (11 h 15 à 12 h)

**Mercredi 27 mars 2013**

M. Florent Bégin, Vice-chef (maladie)  
M. Jean-Claude Paul, Conseiller (maladie)



**Site Uashassihstsh**

Proposé par M. Nelson Robertson, appuyé de M. Gilbert Courtois et adopté à l'unanimité, le Conseil donne son accord aux recommandations suivantes :

- ❖ Confier la gestion du site Uashassihstsh pour l'année 2013-2014 au service Patrimoine, culture et territoire en attente de la mise en œuvre de la structure liée au concept de l'économie de Mashteuiatsh.
- ❖ Affecter deux employés de ce service (agent de projet et agent à la culture) aux opérations du site.

---

---

## RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

---

- ❖ Autoriser un budget de 470 837 \$ pour la poursuite de la mise en œuvre et les opérations du site Uashassihsh jusqu'au 31 mars 2014.
- ❖ Effectuer une analyse en regard des différentes sources de financement que l'on retrouve au plan d'affaires initial.
- ❖ Prendre les fonds dans les fonds autonomes - Volet culturel.

### Pêche traditionnelle printanière

Les dispositions relatives à la pêche printanière au filet ont été modifiées en 2012 pour que les pêcheurs ilnu puissent tendre leurs filets un minimum de trois semaines le printemps, alors que les anciennes dispositions faisaient en sorte que cette pêche cessait lorsque la pêche sportive débutait.

L'allongement de la période de pêche printanière au filet s'est fait dans le contexte où des démarches étaient en cours avec le ministère des Ressources naturelles (MRN) pour trouver une formule permettant de devancer la pêche sportive des non-autochtones en cas de fortes montaisons de la ouananiche.

Les travaux n'ont cependant pas permis un devancement de la pêche sportive au printemps 2012.

Cette année, il y a un risque, pour la première fois depuis plusieurs années, qu'il y ait chevauchement entre la pêche printanière au filet des Pekuakamiulnuatsh et la pêche sportive.

Dans ces circonstances, le Conseil donne son accord à la recommandation suivante, proposé par M<sup>me</sup> Janine Tremblay, appuyé de M. Gilbert Courtois et adopté à l'unanimité :

- ❖ Pour le printemps 2013, suspendre exceptionnellement l'application de l'article 9.2.2 i) du Code de pratique afin que la pêche au filet se termine lorsque la pêche sportive commence soit le 24 mai 2013.
- ❖ Poursuivre les travaux du groupe de travail (Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et MRN) sur la pêche dans l'aire faunique communautaire du Lac-Saint-Jean.

### Allocation budgétaire 2013-2014

Dans le cadre du processus budgétaire annuel, chaque direction du Conseil a procédé, en décembre 2012, à une estimation des éléments suivants :

- ❖ Les revenus potentiels
- ❖ La masse salariale
- ❖ Les autres dépenses inhérentes à leurs services

Les revenus prévus des directions pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014 totalisent 38 588 402 \$ et les dépenses 39 228 366 \$ pour un déficit prévisible de 609 116 \$.

Au niveau du Conseil de bande, le total de l'allocation budgétaire demandée est de 937 522 \$.

Pour le Secrétariat exécutif, elle est de 2 264 805 \$.

# RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

L'état des fonds autonomes au 20 mars 2013 indique des liquidités totalisant 12 452 727 \$.

En ce qui à trait au plan d'effectifs, les membres du Conseil ont pris connaissance des demandes des services et par la suite *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan approuve les éléments suivants : Demandes pour les programmes et services 2013-2014 - Demandes pour le Secrétariat exécutif 2013-2014, proposé par M. Nelson Robertson, appuyé de M<sup>me</sup> Johann Buckell et adopté à l'unanimité*

En complémentaires, on précise l'élément suivant : *Les revenus pour la Politique d'affirmation culturelle d'un montant de 320 389 \$ sont sécurisés à même les fonds autonomes – Volet culturel, ceci en attente de la révision du plan d'action, proposé par M<sup>me</sup> Janine Tremblay, appuyé de M. Gilbert Courtois et adopté à l'unanimité.*

## Résolution n° 5480

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie, considère fondamental d'assurer une saine gestion de ses avoirs;

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires 2013-2014 sont déposées à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le but de faire autoriser les crédits requis pour la livraison de services et programmes;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus perçus par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan sont versés aux fonds consolidés;

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits déterminent les sommes maximales que les unités administratives sont autorisées à engager au cours de l'exercice financier 2013-2014;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les crédits supplémentaires devront faire l'objet d'une approbation par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

**CONSIDÉRANT QUE** les budgets de dépenses comprennent la rémunération et l'opération pour la livraison des programmes et des services;

**CONSIDÉRANT QUE** la masse salariale comprend les postes indéterminés et déterminés et qu'ils sont inclus dans le budget de dépenses;

**CONSIDÉRANT QU'**une part importante des revenus de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan provient de transferts gouvernementaux et que ceux-ci sont insuffisants pour rencontrer les obligations Pekuakamiulnuatsh Takuhikan envers la population qu'il dessert;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus prévus pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014 totalisent 38 588 402 \$ dont un montant de (14 999 \$) est réservé dans l'entente santé et pour l'approche améliorée axée sur la prévention et (15 848 \$) est réservé pour la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses prévues sont évaluées à 39 228 366 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan prévoit un manque à gagner évalué à 609 116 \$ représentant 1,58 % des revenus;

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan sécurisera l'écart de 609 116 \$ à même les

# RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

fonds réservés pour le déficit d'opération;

**IL EST RÉSOLU** de voter des crédits représentant la somme de 39 228 366 \$, répartis comme suit :

Direction générale	862 087 \$	2,20 %
Services administratifs	2 947 992 \$	7,51 %
Santé et mieux-être collectif	10 881 227 \$	27,74 %
Éducation et main-d'œuvre	13 717 036 \$	34,97 %
Patrimoine, culture et territoire	3 725 643 \$	9,50 %
Sécurité publique	1 249 398 \$	3,18 %
Travaux publics et habitation	5 844 983 \$	14,90 %
	<b>39 228 366 \$</b>	<b>100,00 %</b>

Proposée par M<sup>me</sup> Janine Tremblay  
Appuyée de M. Nelson Robertson  
Adoptée à l'unanimité



## Résolution n° 5481

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie, considère fondamental d'assurer une saine gestion de ses avoirs;

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires 2013-2014 sont déposées à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le but de faire autoriser les crédits requis pour la gouvernance de la nation;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus perçus par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan sont versés aux fonds consolidés et autonomes;

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits déterminent les sommes maximales que le Secrétariat exécutif (Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et secrétariat exécutif) est autorisé à engager au cours de l'exercice financier 2013-2014;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les crédits supplémentaires devront faire l'objet d'une approbation par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

**CONSIDÉRANT QUE** les budgets de dépenses comprennent la rémunération, les honoraires et les opérations du Secrétariat exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la masse salariale du secrétariat exécutif comprend les postes indéterminés et déterminés et qu'ils sont inclus dans le budget de dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus prévus pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014 totalisent 1 997 101 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses prévues sont évaluées à 3 202 327 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan prévoit un manque à gagner évalué à 1 205 226 \$ représentant 60,35 % des revenus et que des mesures sont prises pour combler ce manque à gagner;

# RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan autorise un prêt dans les fonds autonomes pour l'écart de 1 205 226 \$ de la façon suivante :

Fonds de développement de la gouvernance	389 226 \$
Fonds de développement économique	216 000 \$
Fonds de développement culturel	300 000 \$
Fonds de développement des infrastructures	<u>300 000 \$</u>
	<b>1 205 226 \$</b>

**IL EST RÉSOLU** de voter des crédits représentant la somme de 3 202 327 \$, répartis comme suit :

Conseil de bande	937 522 \$	29,27 %
Secrétariat exécutif	<u>2 264 805 \$</u>	<u>70,73 %</u>
	<b>3 202 327 \$</b>	<b>100,00 %</b>

Proposée par M<sup>me</sup> Johann Buckell  
Appuyée de M<sup>me</sup> Janine Tremblay  
Adoptée à l'unanimité



## Résolution n° 5482

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie, considère fondamental d'assurer une saine gestion de ses avoirs;

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit déposer d'ici le 15 avril 2013 une mise à jour du plan quinquennal d'immobilisations détaillé pour les années 2011-2016;

**IL EST RÉSOLU** d'approuver la mise à jour du plan annuel 2013-2014 des projets d'immobilisations et par le fait même le plan quinquennal d'immobilisations 2011-2016 et d'autoriser le directeur général, monsieur Fabien Paul, à signer tous les documents.

Proposée par M. Nelson Robertson  
Appuyée de M. Gilbert Courtois  
Adoptée à l'unanimité



## Résolution n° 5483

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie, considère fondamental d'assurer une saine gestion de ses avoirs;

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est doté d'un plan de développement économique et communautaire pour les projets d'envergures;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise à jour des projets de développement économique et communautaire;

---

## RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

**IL EST RÉSOLU** d'approuver la poursuite des projets de développement économique et communautaire et, par le fait même, d'autoriser la Secrétaire exécutive, madame Louise Nepton, à signer tous les documents.

Proposée par M<sup>me</sup> Johann Buckell

Appuyée de M. Gilbert Courtois

Adoptée à l'unanimité



### 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaires

En janvier dernier, des élèves du 3<sup>e</sup> secondaire de l'école Kassinu Mamu ont adressé une demande pour poursuivre leur scolarité secondaire à l'école Kassinu Mamu en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaires.

Une analyse a été effectuée sur la faisabilité d'une expérimentation de l'enseignement du 4<sup>e</sup> secondaire à l'école Kassinu Mamu dès l'automne 2013 et les possibilités pour le 5<sup>e</sup> secondaire en 2104-2015.

Cette analyse a porté sur divers sujets dont :

- ❖ Les autorisations légales
- ❖ Le personnel enseignant
- ❖ Les locaux
- ❖ Le matériel didactique

En conclusion, un projet-pilote pour 2013-2014 du 4<sup>e</sup> secondaire avec la cohorte de 3<sup>e</sup> secondaire de l'école Kassinu Mamu actuelle est envisageable. Cette expérimentation permettrait d'analyser davantage les impacts pour les élèves.

Les premières étapes à prévoir sont :

- ❖ Retour auprès des parents et des jeunes pour présenter les résultats de l'analyse
- ❖ Décision des parents
- ❖ Officialisation avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) et le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports du Québec (MELS)
- ❖ Plan d'organisation scolaire 2013-2014

Le Conseil donne son accord au projet-pilote et précise qu'advenant que d'autres élèves demandent à être intégrés dans le projet, ceux-ci pourront être reçus. Proposé par M<sup>me</sup> Janine Tremblay, appuyé de M<sup>me</sup> Johann Buckell et adopté à l'unanimité.

### Projet de recherche en éducation

Après avoir pris connaissance des détails d'un projet de recherche qui vise à susciter l'intérêt des jeunes pour les enseignements des sciences à l'école Kassinu Mamu, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son accord au protocole d'entente de recherche collaboratrice. Proposé par M<sup>me</sup> Janine Tremblay, appuyé de M<sup>me</sup> Johann Buckell et adopté à l'unanimité.

Ce projet sera réalisé par l'entremise d'une entente de recherche collaboratrice avec un chercheur spécialisé dans le domaine.

# RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

Cette entente sera en vigueur jusqu'au 30 juin 2014 et permettra l'atteinte des objectifs suivants :

- ❖ Étudier les contextes d'enseignement en sciences pour identifier les facteurs qui pourraient soit rendre difficile soit au contraire faciliter l'enseignement des sciences.
- ❖ Tirer des réflexions sur les démarches et les supports d'enseignement en sciences.
- ❖ Produire des ressources qui pourront appuyer les démarches innovantes des enseignants en sciences.

On précise que le projet sera identifié en nehlueun à court terme.

## Développement entrepreneurial

Au cours des dernières années, le développement et l'application de la culture entrepreneuriale ont été travaillés à l'école Kassinu Mamu. Un document en ce sens a été produit en février 2011 et révisé en mars 2013.

Le service – Éducation et main-d'œuvre demande l'accord du Conseil pour poursuivre les démarches amorcées avec la Société de développement économique ilnu (SDEI) et le plan de déploiement de la cantine mobile.

Le Conseil donne son accord pour la poursuite de ces démarches, proposée par M<sup>me</sup> Janine Tremblay, appuyé de M<sup>me</sup> Johann Buckell et adopté à l'unanimité.

## Planification – Dossiers politiques

Après avoir pris connaissance du tableau de la planification des dossiers politiques du Secrétariat exécutif pour la période du 18 février au 27 mai 2013, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan en adopte le contenu, proposé par M. Nelson Robertson, appuyé de M<sup>me</sup> Johann Buckell et adopté à l'unanimité.



## Résolution n° 5479

**CONSIDÉRANT QUE** la priorité qu'accorde Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à sa quête d'autonomie et à l'occupation de Tshitassinu;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité local de la communauté a déposé un projet de fresques murales qui s'inscrit dans le projet territorial de Pekuakami en fresques : le circuit de notre histoire.

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'engage à devenir propriétaire de la fresque et à en assurer l'entretien ou mandate un organisme à cet effet;

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan reconnaît que selon le cas, certains frais inhérents à l'affichage local, à l'aménagement paysager, à l'espace de stationnement et à l'éclairage sont de sa responsabilité;

---

## RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Domaine-du-Roy a adopté, le 12 mars 2013, une résolution visant à contribuer pour une somme de 3 000 \$ par municipalité, et ce, à même l'enveloppe territorial du Fonds de la Ruralité;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de fresque s'inscrit dans un circuit touristique territorial qui sera mis en valeur dans le cadre des Fêtes du 175<sup>e</sup> de la région en 2013 et qui intègre une proposition touristique dans la MRC Domaine-du-Roy encourageant ainsi la clientèle touristique à circuler sur l'ensemble du territoire et à découvrir de nouveaux lieux dont les plus beaux attraits des municipalités et de la communauté de Mashteuiatsh;

**IL EST RÉSOLU** d'adhérer au projet territorial de Pekuakami en fresques : le circuit de notre histoire et de contribuer financièrement pour une somme de 2 600 \$ à même l'enveloppe locale de Mashteuiatsh du Fonds de la Ruralité en plus de 3 000 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds territorial et d'une contribution de 8 000 \$ de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour un projet total de 13 600 \$.

Proposée par M. Nelson Robertson  
Appuyée de M<sup>me</sup> Janine Tremblay  
Adoptée à l'unanimité



### Résolution n° 5484

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie gouvernementale a le désir d'offrir à la communauté, un développement structuré en matière d'urbanisme et conforme à sa réglementation en vigueur;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement sur le comité consultatif d'aménagement n° 47-94, le quorum est fixé à deux administrateurs sur trois;

**CONSIDÉRANT QUE** le siège du représentant de l'organisation administrative est vacant depuis le départ à la retraite de l'adjointe au directeur général, M<sup>me</sup> Carole Gill;

**IL EST RÉSOLU** de nommer la responsable des programmes à la jeunesse, aux loisirs et aux initiatives communautaires, M<sup>me</sup> Christine Germain, en vertu du règlement sur le comité consultatif d'aménagement n° 47-94, pour combler le siège d'administrateur au comité consultatif d'aménagement, en remplacement de l'adjointe au directeur général, M<sup>me</sup> Carole Gill.

Proposée par M<sup>me</sup> Janine Tremblay  
Appuyée de M. Gilbert Courtois  
Adoptée à l'unanimité



### Résolution n° 5485

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie considère importants la protection des droits ancestraux et le développement de son économie;



## RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a effectué une demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux participants de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pour le projet d'expansion de la mine Niobec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a accepté de soutenir les activités de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour un montant ne dépassant pas 25 557 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'aide financière entrant dans les cadres prévus par le programme ci-haut mentionné a été élaborée;

**IL EST RÉSOLU** de désigner la Secrétaire exécutive, M<sup>me</sup> Louise Nepton et, en son absence, le Délégué aux relations gouvernementales, M. Carl Cleary, à titre de signataire de la demande financière et éventuellement de l'entente de contribution, et autres documents y afférant.

Proposée par M. Nelson Robertson  
Appuyée de M. Gilbert Courtois  
Adoptée à l'unanimité



### Résolution n° 5486

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie tient à s'assurer d'une saine gestion et d'une transparence dans la gestion de ses avoirs;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la grille de délégation d'autorité de gestion le montant des travaux étant supérieurs à 100 000 \$ l'approbation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est requise;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de structure de chaussée et pavage de la rue Uinishk sont complémentaires à ceux des travaux d'intersection des rues Nishk et Uinishk;

**IL EST RÉSOLU** d'augmenter par avenant le contrat n° 2012-089 au montant de 110 000 \$ à l'Entreprise Rosario Martel inc. en référence à l'obtention du financement de la part du ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada dans le cadre du Fonds d'infrastructure des Premières Nations pour les travaux de structure de chaussée et pavage de la rue Uinishk et autorise la Directrice par intérim - Travaux publics et habitation, M<sup>me</sup> Adèle Robertson, à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Proposée par M<sup>me</sup> Janine Tremblay  
Appuyée de M<sup>me</sup> Johann Buckell  
Adoptée à l'unanimité



### Résolution n° 5487

**CONSIDÉRANT QUE** Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie gouvernementale a le désir d'offrir à la communauté un accès à la propriété individuelle;

## RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de construction de madame France ANNE-MARIE Courtois n° XXXX a été accepté dans le cadre du programme « Accès à la propriété 2013-2014 - Volet Nimanikakun »;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain préalablement choisi permet la construction d'une résidence en vertu des règlements d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande avait été faite par l'acheteur pour le lot 24-115 du Rang « A » selon plan C.L.S.R. 94258 le 21 février 2013;

**CONSIDÉRANT** la politique d'achat et de vente de terrains dans l'Inussi de Mashteuiatsh 93-P-1;

**CONSIDÉRANT** la directive 93-D-1 fixant les prix de vente et d'achat des terrains par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, au taux de 0,56 \$ le pied carré pour l'année financière 2012-2013;

**IL EST RÉSOLU** de vendre la totalité du lot 24-115 du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 94258, d'une superficie de 7 096,6 pieds carrés à 0,56 \$ du pied carré, pour la somme de trois mille neuf cent soixante-quatorze et dix cents (3 974,10 \$);

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan alloue, selon l'article 20(1) de la Loi sur les Indiens à madame France ANNE-MARIE Courtois n° XXXX membre de la bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean, le terrain décrit ci-dessus.

**IL EST RÉSOLU**, selon les conditions présentées à cette rencontre, de désigner la directrice intérimaire – Travaux publics et habitation, madame Adèle Robertson, pour accepter l'acte de vente et transfert de terre et pour signer les documents afférents pour la vente et le transfert du terrain identifié à la présente.

Proposée par M<sup>me</sup> Janine Tremblay  
Appuyée de M. Nelson Robertson  
Adoptée à l'unanimité

Note : M. Gilbert Courtois ne participe pas à l'adoption de cette résolution considérant son lien de parenté (oncle) avec la personne concernée.



### Résolutions nos 5488, 5489 et 5490

Garantie ministérielle en faveur de Anne-Marie Courtois, n° de bande XXXX.  
Adresse du projet : 63, rue Pishu  
Programme : Accès à la propriété – Volet Nimanikakun

Proposée par M<sup>me</sup> Janine Tremblay  
Appuyée de M<sup>me</sup> Johann Buckell  
Adoptée à l'unanimité

Note : M. Gilbert Courtois ne participe pas à l'adoption de cette résolution considérant son lien de parenté (oncle) avec la personne concernée.



# RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

## Résolutions nos 5491 et 5492

Garantie ministérielle en faveur de M. Sylvain Gill, n° de bande XXXX  
Adresse du projet : 10, rue Mahikan  
Programme : Garantie de prêt

Proposée par M<sup>me</sup> Janine Tremblay  
Appuyée de M<sup>me</sup> Johann Buckell  
Adoptée à l'unanimité



## Forum des communautés paroissiales

Madame Janine Tremblay participera au forum des communautés paroissiales qui se tiendra à Roberval le 30 avril 2013. Ce forum vise à informer la population sur la situation réelle des ressources humaines et financières des paroisses de Roberval, Sainte-Hedwidge et Mashteuiatsh ainsi que de l'avenir de celles-ci.

## Défi-Cancer

Le Conseil verse une contribution de 100 \$ à l'organisme Défi-cancer du secteur de Roberval, proposé par M. Nelson Robertson, appuyé de M<sup>me</sup> Johann Buckell et adopté à l'unanimité.

## Ligue des droits libertés

Le Conseil renouvelle son adhésion à cet organisme régional au coût de 200 \$, proposé par M. Nelson Robertson, appuyé de M<sup>me</sup> Johann Buckell et adopté à l'unanimité.